

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
MANCHE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
(2 pouvoirs)
Absents : 2
Exclus : 0

De la Commune de **SURTAINVILLE**
Séance du 16 décembre 2016

L'an deux mille seize, le seize décembre à vingt heures,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérôme BONNISSENT, Maire.

Etaient présents : Mesdames Messieurs BONNISSENT J, LEGER C, JOUAN J, LE BRUN B, SIMON F, SOREL G, DUCHEMIN I, LEMAITRE G, BRISSET C, NOEL C, LE MOIGNE V, LEGER M, THOMINET O.

Absents représentés: Messieurs HUBERT C qui a donné pouvoir à Mme THOMINET O, LEFEVRE T qui a donné pouvoir à M. SIMON F.

Date de convocation :
08/12/2016
Date d'affichage :
22/12/2016

Un scrutin a eu lieu, M. BRISSET Christian a été nommé secrétaire.

O B J E T

Décisions du Maire
=====

Le Maire rend compte des décisions prises par lui-même, à savoir :

Marchés Publics

N° 2016-066 du 15/12/2016– Avenant n°1 Lot 1 pour des travaux supplémentaires de voirie rurale et amélioration foncière – Travaux connexes au remembrement auprès de l'entreprise EUROVIA Agence de Périers 50190, pour une plus-value globale d'un montant de 298.90€ TTC, en annulation et remplacement de la décision n°2016-060 du 23/11/2016.

Même séance

Camping
=====

Prolongation Convention EDF/AIE pour logements travailleurs

La Commune, EDF et l'AIE (Association Inter Entreprises) ont signé une convention de mise à disposition et d'utilisation de bungalows sur le caravaning de Surtainville en date du 20 décembre 2007, une convention de financement pour l'aménagement du caravaning en date du 20/12/2007, ainsi que deux avenants à la convention en date du 13/03/2008 et du 10/07/2012. L'avenant du 10 juillet 2012 actait une prolongation jusqu'à décembre 2016, date pouvant être de nouveau prolongée en fonction de l'avancement du chantier EPR. EDF et l'AIE confirment un besoin de mise à disposition des 21 bungalows jusqu'à la fin 2019. Aussi, le conseil municipal prend connaissance du projet de convention proposée par l'AIE et EDF pour prolonger la durée jusqu'à fin 2019 et réévaluer les conditions au 1^{er} janvier 2017, à savoir :

- Redevance annuelle fixée à 800€ HT par bungalow,
- Prise en charge par l'AIE, en sus, de l'électricité et l'eau, internet Wifi, les ordures ménagères, le contrôle électrique des bungalows, le contrôle des détecteurs de fumée, la taxe de séjour et l'assurance des bungalows.
- Les bungalows seront transformés par l'AIE selon 2 options possibles, la commune précisera la répartition souhaitée.
- Une remise en état des éléments des bungalows sera financée par l'AIE au fur et à mesure des demandes, lors des états des lieux,

- Lors de la cession des bungalows à la commune, une enveloppe de 500€ HT maximum par bungalow sera prise en charge par l'AIE, octroyée de façon individuelle. Monsieur Couty représentant EDF, nous a indiqué qu'EDF apportera un soutien financier à la commune sur 4 projets de travaux à réaliser au camping, à concurrence d'une enveloppe maximum de 51300 € HT pour Surtainville. Ceci entendu, après avoir pris connaissance du projet de convention, et après délibération, le conseil municipal valide le projet d'avenant de convention proposé et autorise le maire à signer ledit avenant à la convention tripartite de mise à disposition et d'utilisation de bungalows sur notre camping entre EDF, l'AIE et notre commune.

Même séance

Animations CPIE
=====

Animations Nature 2017 : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Cotentin

Le CPIE du Cotentin sollicite la commune afin de savoir si elle envisage de reconduire les opérations menées jusqu'à maintenant avec le centre et nous adresse une proposition de devis pour deux sorties nature de l'été 2017 : le mercredi 19 juillet « animation sur les dunes » et le jeudi 10 août « animation sur les animaux de l'estran rocheux ». Le CPIE se charge de l'organisation complète de ces animations et de leur promotion. Ces 2 sorties sont appréciées du public, en 2016 elles ont accueilli 60 personnes. L'avis du conseil municipal est sollicité sur la poursuite de ces animations pour 2017. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de reconduire ces deux animations pour l'année 2017 avec options promotion/diffusion pour un coût restant à charge de 602€ et s'engage à inscrire la dépense correspondante au budget annexe du camping 2017.

Même séance

Demandes Subventions
=====

Voyages scolaires

Lycée agricole La Salle de l'abbaye à Montebourg

Le lycée agricole La Salle de l'Abbaye à Montebourg sollicite une participation au financement d'un séjour pédagogique à la montagne du 02 au 08 janvier 2017 pour un lycéen de Surtainville en classe de 1^{ère} bac pro option élevage et agroéquipement. Le conseil municipal accepte d'attribuer la somme de 20 €.

Collège André Miclot à Portbail

Deux professeurs du collège André Miclot à Portbail sollicitent une participation financière pour permettre à une élève de classe de 3^{ème}, habitant notre commune, de financer un voyage pédagogique en Italie, du 04 au 10 mars 2017. Après délibération, le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 20 €.

Même séance

Vente de biens
=====

Roues de remorque tracteur

Les roues de la petite remorque du tracteur ont été changées car trop petites. Il propose de vendre les 2 anciennes roues au prix de 80 € l'unité sachant qu'un administré est intéressé. Après délibération, le conseil municipal donne son accord à cette cession au prix de 80 € l'unité soit 160 € pour le lot de deux roues d'occasion de remorque tracteur.

Vente de bois

Un chemin communal vers la ferme du bois n'a pas été entretenu pendant plusieurs années et que de gros arbres obstruent le passage sur environ 300m. Un riverain a besoin d'accéder à sa propriété, aussi la commune a procédé à la coupe des arbres. En conséquence, il est proposé de vendre une partie du bois coupé. Des employés communaux sont intéressés par cet achat de bois.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord à cette cession au prix de 150 € la corde. Les personnes intéressées se feront connaître auprès de la mairie.

Même séance

Travaux bâtiments
=====

Recrutement de personnel pour travaux logement 25 route du brisay

Un employé communal est en arrêt maladie ordinaire du 1^{er} au 30 décembre 2016, ce qui retarde le chantier de remise en état d'un logement communal. Aussi, il est proposé de recruter un vacataire, polyvalent dans les travaux de bâtiment, afin de lui faire effectuer la réhabilitation du logement 25 route du Brisay. Un contact a été pris avec un administré qui est intéressé par cet emploi et est disponible dès maintenant. Après discussion, des

membres ne sont pas favorables à cette proposition et souhaitent qu'une annonce soit passée pour un emploi occasionnel à temps complet de 15 jours renouvelables. Ceci entendu, après délibération, le conseil municipal décide de recruter un agent non titulaire pour un besoin occasionnel, à temps complet (35h/35h), pour une période de deux semaines renouvelables, dès que possible. Cet agent sera recruté sur l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 en vigueur au 01/01/2017, grade d'adjoint technique territorial - cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Reclassement du camping 2017

Dans le cadre du renouvellement de classement en catégorie 3 étoiles du camping municipal pour 2017, il conviendrait d'établir un pré diagnostic afin d'optimiser le dossier devant être transmis à la préfecture de la Manche. Ce classement a une durée de validité de cinq ans.

Il est proposé de solliciter des devis pour établir un pré diagnostic.

Ceci entendu, après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'établissement d'un pré diagnostic préalable à la demande de classement 3* pour le camping et sollicite des devis de demande d'inspection pour cette prestation à effectuer en 2017.

Raccordement lave-vaisselle gîtes

10 lave-vaisselle ont été achetés pour les gîtes vacances. Cependant il a été constaté qu'un seul logement est équipé de raccords suffisants pour l'installation du matériel. En conséquence, il convient de faire réaliser les travaux d'évacuation et d'arrivée d'eau dans les 9 autres logements. Des devis sont en cours. Le conseil municipal en prend acte et, à l'unanimité, donne son accord à la réalisation des travaux de raccords des lave-vaisselle.

Logement de fonction camping

Lors de la dernière tempête, il est apparu qu'un vélux du logement de fonction du camping laisse passer l'eau. En raison de sa vétusté, il est à remplacer entièrement, des devis sont en cours. Ceci entendu, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour effectuer les travaux de remplacement dudit vélux.

Limitation de Vitesse Mare du Parc

Suite à différents accidents intervenus au village de la mare du parc, des riverains sollicitent une limitation de vitesse. Considérant que la voirie concernée est une départementale (CD 66), cette demande sera transmise au Conseil Départemental.

Salle polyvalente – audit

Le maire fait savoir que l'audit de la salle polyvalente sera réalisé prochainement, une subvention de la Région/ADEME a été validée.

Travaux réhabilitation des vestiaires du Stade : Le maire fait part de l'avancement du dossier. Le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) a émis une note d'observation n°1 sollicitant une intervention complémentaire du diagnostiqueur amiante avant de pouvoir lancer l'appel d'offres des travaux. Le coût du devis supplémentaire pour 6 prélèvements est de 324.00 € TTC. Le conseil municipal prend acte de cette décision de diagnostic supplémentaire et valide le lancement de l'appel d'offres des travaux de réhabilitation dès que le dossier de consultation des entreprises est prêt.

Même séance

Budget 2016 – DM

=====

Décisions modificatives

Mme Le Brun expose qu'il convient de réajuster certains comptes budgétaires au niveau du budget communal et du budget annexe des gîtes.

Aussi, il est donc proposé la décision modificative n°4 Budget communal et la décision modificative n°3 Budget annexe des gîtes.

Après délibération, le conseil municipal adopte la décision modificative n°4 du budget communal et la décision modificative n°3 du budget annexe des gîtes telles que présentées.

Même séance

Election conseillers

=====

Gouvernance Communauté d'Agglomération Le Cotentin

Le préfet de la Manche nous a notifié ce jour l'arrêté de gouvernance, constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Cotentin à partir du 1^{er} janvier 2017.

Aussi, suite à la notification de cet arrêté, le maire fait part des modalités de désignation des conseillers communautaires appelés à siéger au conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin créé au 1^{er} janvier 2017, élection au scrutin de liste à un tour conformément à l'article L5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aussi, il y a lieu de procéder à l'élection d'un conseiller communautaire titulaire et d'un suppléant.

Deux listes se présentent et remettent leurs bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 15 (2 pouvoirs)

Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2 (2 enveloppes vides)

Nombre de suffrages exprimés : 13

Ont obtenu :

Liste de LE BRUN Bernadette et BONNISSENT Jérôme : 10 voix

Liste de THOMINET Odile et HUBERT Claudy : 3 voix

Aussi,

Considérant les résultats de l'élection effectuée ci-dessus,

Sont élus conseillers communautaires à la Communauté d'agglomération du Cotentin créée à partir du 1^{er} janvier 2017 :

Titulaire : LE BRUN Bernadette,

Suppléant : BONNISSENT Jérôme.

Même séance

Questions diverses

=====

Programme Travaux 2017 Intercommunalité

Le maire présente la demande de travaux 2017 adressée à la Communauté de Communes des Pieux et fait part des réponses apportées lors de la commission travaux intercommunale de fin d'année 2016.

Demandes d'emplacement rôtisserie

Le maire rappelle les deux demandes d'emplacement sur le parking du fourneau pour un stand de rôtisserie. L'ancien rôtisseur a été contacté par téléphone, un message lui a été déposé pour qu'il rappelle la mairie mais il n'a donné aucune nouvelle de lui. Un des demandeurs actuels : Monsieur Nicolas LEVAST vient déjà habituellement sur le marché estival et donne satisfaction. La deuxième demande est pour un début d'activité et a été sollicitée auprès de plusieurs mairies. Monsieur LEVAST nous a fourni des documents administratifs le concernant. Il fait savoir qu'il sollicite un emplacement pour la période estivale, voire à l'année.

Après délibération, le conseil municipal accorde un emplacement sur le parking du fourneau à Monsieur Nicolas LEVAST de Saint Maurice en Cotentin, selon les conditions habituelles. Il lui sera bien indiqué de nettoyer l'emplacement après chaque utilisation.

Biens sans maître

Suite à la délibération n°2016-092 du 13 octobre 2016 relative à l'acquisition de plein droit de biens sans maître, le maire fait savoir que 3 procès-verbaux ont été affichés à la mairie constatant la prise de possession par la Commune desdits biens.

Afin d'écarter une éventuelle prescription acquisitive par un tiers, il paraît de bonne gestion de publier au bureau des hypothèques le droit de la propriété de la commune sur les biens appréhendés. Le maire propose donc au conseil municipal de faire établir par un notaire un acte authentique. Après délibération, le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer l'attestation de propriété reçue par acte authentique notarié dès la fin de réalisation des formalités administratives obligatoires, et tous documents nécessaires à la réalisation des présentes

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire : Jérôme BONNISSENT